



# Évolution des services publics au Québec : enjeux et perspectives.

Résumé de l'argumentaire annuel 2014-2015 de l'Association pour une  
solidarité syndicale étudiante

## RÉDACTION :

Hind Fazazi, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Jean-Daniel Goulet, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Dominique LeBlanc, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Samuel-Élie Lesage, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Minh Nguyen, *adjoint à l'exécutif*  
Anouk M. Renaud, *adjointe à l'exécutif*  
Jean-Michel Savard, *secrétaire aux affaires académiques*

*Avec la collaboration de :*

David Therrien-Brongo, *secrétaire aux finances*  
Jeanne Reynolds, *membre du Comité femmes*

## RÉVISION :

Lauran Ayotte, *collaborateur au Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Céline Héquet, *collaboratrice au Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Nadia Lafrénière, *membre du Comité ad-hoc sur la gratuité scolaire*  
Aleksandra Pelletier, *membre du Comité femmes*  
Carolane Sauvé Tétreault, *secrétaire aux communications*  
Hugo Séguin-Bourgeois, *permanent socio-politique de la SOGÉÉCOM*

*Avec la collaboration de :*

Olivier Amiot, *Organisateur communautaire de l'AGECFXG*

*Pour la révision de ce résumé :*

Samuel-Élie Lesage, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*  
Benjamin Gingras, *membre du Comité à la mobilisation*

*Ce document est un résumé de l'argumentaire complet que nous vous invitons à consulter puisqu'il contient une foule de détails, d'exemples supplémentaires et de références. Certaines problématiques ne sont pas abordées du tout dans le résumé.*

2065, rue Parthenais, boîte postale 383  
Montréal, (Québec) H2K 3T1  
N.B. Le bureau est situé local 298.

**[executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)**

Bureau: 514.390.0110  
Médias: 514.835.2444

Version du 1<sup>er</sup> octobre 2014

Contexte : De Keynes à la Commission permanente de révision des programmes

Au moment où commence la Révolution tranquille dans les années 1960, une nouvelle conception de l'État émerge : celui-ci doit assurer le bien-être et l'émancipation des citoyens et des citoyennes. Pour ce faire, il doit offrir un vaste éventail de services publics à toute la population. Cette conception de l'État tire notamment son origine des théories de l'économiste John Maynard Keynes, qui défend l'intervention de l'État dans l'économie afin d'en réguler les moments difficiles et assurer aux gens un travail. Pendant une bonne partie du XXe siècle, ces idées ont dominé l'administration publique en Occident. Ainsi, à partir des années 1960, les services publics commencent à prendre la forme qu'on connaît aujourd'hui et les engagements financiers des gouvernements sont au rendez-vous.

Dans les années 1980, ces idées commencent à perdre du terrain. Les gouvernements de Ronald Reagan aux É-U et de Margaret Thatcher aux Royaume-Uni laissent le filet social de ces deux super-puissances économiques dans de bien piteux états suite à d'importantes politiques d'austérité budgétaires et des réformes pernicieuses de l'administration publique. Au Québec, il y a aussi quelques répercussions au courant des années 1980, notamment sur les sommes que l'État investit dans les services publics. Par contre, il faut attendre la fin des années 1990 avec le gouvernement de Lucien Bouchard pour que l'idéologie néolibérale s'installe durablement. Le projet de réingénierie de l'État de 2003, sous Jean Charest, confirme ce changement de cap.

Aujourd'hui, le gouvernement de Philippe Couillard est déterminé à s'attaquer violemment aux services publics. La commission permanente de révision des programmes qu'il a annoncé au lendemain des élections est une des pierres angulaires de son programme d'austérité. Le budget 2014-2015 prévoit qu'elle permettra une réduction des dépenses publiques de 3,2G\$, soit des compressions d'une ampleur inégalée dans les dernières années. De plus, ce même gouvernement a aussi lancé la commission d'examen sur la fiscalité : ses objectifs sont de recommander des économies de près de 650M\$ et de proposer des réformes administratives majeures afin de réduire les dépenses et optimiser le travail de

la fonction publique.

Concept : Nouvelle gestion publique

Plutôt que de limiter notre critique des propositions gouvernementales à la condamnation des compressions budgétaires ou de la tarification, nous souhaitons avancer une réelle réflexion sur la nature des services publics québécois et sur les transformations néfastes qu'ils subissent. Plus précisément, nous critiquons ce que les experts de l'administration publique et de la science politique nomment souvent la Nouvelle Gestion Publique (*New Public Management*, parfois traduit par « managérialisme »). Ces changements représentent ce qu'il y a de plus dangereux à l'ère néolibérale : ils ouvrent la porte à la tarification, la privatisation et le démantèlement des services publics.

Dans son article publié en 1999 « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », le politologue François-Xavier Merrien offre un cadre théorique fort intéressant pour comprendre la nouvelle gestion publique (NGP). Selon lui, la NGP consiste en l'introduction de « marchés ou de quasi-marchés » au sein de l'État. Par là, il faut entendre les réformes proposées par celles et ceux qui défendent la supériorité des mécanismes du marché sur tout système régulé. Autrement dit, les tenants de la NGP défendent que l'administration publique doit s'inspirer de l'entreprise privée afin d'être plus efficace. De plus, Merrien défend que l'introduction de marchés ou de quasi-marchés dans la fonction publique revient à « nier la différence entre privé et public ». On assiste ainsi à la privatisation des services publics : ceux-ci deviendront semblables à des entreprises privées, quand le secteur privé ne prendra pas carrément le relais de l'État pour offrir des services. En ce sens, la NGP est tout à fait représentative du néolibéralisme.

De plus, la NGP se fonde sur la théorie du choix rationnel : tous les acteurs et actrices de la société agiraient pour satisfaire leurs intérêts personnels. Cette vision caricaturale de l'être humain est utilisée par la théorie économique néolibérale pour affirmer que les acteurs et actrices du marché vendent et achètent avec pour seul objectif d'en dégager un profit. Ça s'applique aussi à l'administration publique : l'action de l'État serait ainsi toujours compromise

parce que les employé-e-s de l'État agissent dans leur propre intérêt afin d'obtenir et protéger une 'rente' ou un bénéfice. La croissance des dépenses publiques ne serait alors qu'un résultat de cette recherche de rente. Les théoriciens de la NGP proposent dès lors d'avoir recours aux mécanismes du marché pour réguler l'action des fonctionnaires afin d'augmenter leur productivité, plutôt que de s'en remettre à un modèle hiérarchique et « bureaucratique ».

## Services de gardes

Le réseau québécois des services de garde éducatifs à l'enfance, avec ses places à contribution réduite, a vu le jour avec la politique familiale de 1997. Elle fut amenée par le parti québécois suite à la pression des parents et de différents groupes sociaux. L'État mit en place trois grandes mesures que l'on retrouve encore aujourd'hui :

- l'allocation unifiée pour enfants (un crédit d'impôt remboursable qui se nomme aujourd'hui Soutien aux enfants) ;
- le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) ;
- le développement des services de garde éducatifs à contribution réduite (cette dernière mesure allait mener à la création des Centres de la petite enfance (CPE).

Des places à 5 \$ par jour étaient désormais offertes dans les CPE et les services de garde en milieu familial reconnus. Ces mesures ont permis une transformation progressive de la manière dont on concevait l'éducation à l'enfance, c'est-à-dire non plus comme un simple service marchand, mais à la fois comme une responsabilité collective et comme un droit. De plus, le gouvernement péquiste visait l'atteinte de deux grands objectifs : faciliter la conciliation travail-famille et favoriser le développement des enfants, notamment en insistant sur l'égalité des chances.

Aujourd'hui, on trouve quatre types de services de garde régis par le gouvernement : trois en installation, soit les CPE, les garderies privées subventionnées et les garderies privées non subventionnées. Il y a aussi le type en résidence privée, des services de garde en milieu familial accrédités, c'est-à-dire reconnus par des bureaux coordonnateurs.

## Situation actuelle

En 2002, suite à la levée du moratoire de cinq ans sur la création des garderies privées, on a pu observer une tendance marquée à soutenir la croissance du réseau privé, à attaquer systématiquement les CPE et les RSG et à s'éloigner radicalement de la mission

fondamentale du réseau des services de garde à contribution réduite. Depuis 2003, la cadence de création de places subventionnées va trois fois moins vite qu'avant, et ce, malgré la demande grandissante. Il faut noter par ailleurs qu'un nombre de plus en plus grand de places subventionnées était accordé aux garderies privées, et cela au détriment des CPE et des RSG : entre 2003 et 2014, le taux de croissance du nombre de places subventionnées pour les RSG a été de 22 % et des CPE de 37 %, contre 76 % pour les garderies privées, ces dernières occupant maintenant 16 % de la totalité des places offertes.

Une tendance globale résultant de la proximité entre les garderies privées et la logique marchande entraîne un affaiblissement des missions fondamentales d'accessibilité et d'équité des chances dont s'était doté le réseau au départ. Le risque que la recherche de profits affecte la qualité éducative semble indéniablement plus élevé que dans tout autre type de services de garde éducatifs, même si certains propriétaires affirment le contraire. De plus, des chercheurs ont démontré que la qualité inférieure des services offerts en garderie à but lucratif n'était pas simplement le résultat d'un accès moindre aux ressources disponibles, mais était plutôt la conséquence de structures, comportements, caractéristiques et choix organisationnels ayant une incidence sur la qualité. Dans son ensemble, le portrait du réseau de services de garde éducatifs actuel est assez évocateur : ce qu'on considérait au départ comme un bien collectif relevant de la responsabilité de tous et toutes s'avère être progressivement réduit, sous le mode de pensée néolibéral, à un service marchand qui tombe tranquillement dans les mains du secteur privé.

Ce qui nous attend

Les mesures d'austérité adoptées par les derniers gouvernements ne font que confirmer la tendance marchande. Les listes d'attente, entre autres, se font de plus en plus longues pour l'obtention d'une place à tarif fixe, exaspérant bon nombre de parents qui parfois n'arrivent jamais à envoyer leur enfant à la garderie. En novembre 2012, le gouvernement péquiste annonçait la création de 28 000 nouvelles places subventionnées. Ce projet fut néanmoins suspendu après l'élection récente du gouvernement Couillard, puis

remis en marche intégralement, pour finalement être reporté de quatre ans suite au dépôt du budget Leitão, repoussant l'atteinte de l'objectif à 2020-2021. Pourtant, selon l'analyse des données de l'Institut de la statistique du Québec faite par l'Association québécoise des CPE (AQCPE) en 2012, il manquait encore 45 000 places pour répondre aux demandes des familles.

Les coûts du réseau sont aussi de plus en plus transférés aux parents qui utilisent les services de garde. En effet, suite à l'élection des libéraux, le budget Leitão impose une indexation au taux de croissance du coût des services de garde, faisant passer de 7 \$ à 7,30 \$ par jour le tarif des places subventionnées. Cette décision, a précisé Couillard, est sujette à changement en fonction des résultats de la Commission d'examen sur la fiscalité. Le PLQ suspend par ailleurs indéfiniment le programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité des services de garde, qui n'était pourtant pas de trop devant la dégradation du réseau découlant de l'accumulation des compressions.

Si l'accessibilité des services de garde s'est améliorée, le réseau actuel, pour sa part et en l'absence de gratuité, continue tout de même de maintenir les disparités socio-économiques pour une bonne partie de la population pour qui les tarifs sont déjà trop élevés. On constate que des inégalités flagrantes persistent, notamment pour les enfants des milieux défavorisés qui ont moins accès aux services de garde éducatifs que les autres, et, s'ils y ont accès, souvent dans de moins bonnes conditions. À ce sujet, d'ailleurs, le gouvernement libéral vient d'annoncer la fin de l'allocation pour les garderies en milieux défavorisés, qui permettait à celles-ci d'offrir des services spécialisés aux enfants à besoins particuliers.

## Éducation Post-Secondaire

La Commission Parent formulera plusieurs recommandations qui serviront de fondation à l'instauration d'une véritable éducation post-secondaire publique et laïque. L'université ne devait plus être réservée aux plus riches de la société, mais pour reprendre les mots du Rapport, accessibles à tous ceux et toutes celles qui « ont la motivation et la persévérance nécessaire ». Ainsi, le gouvernement a pris plusieurs engagements, notamment de geler les frais de scolarité, de construire un réseau d'universités publiques (l'Université du Québec) et de cégeps et de financer adéquatement l'enseignement supérieur.

- De 1965 à 1975, le nombre de personnes inscrits et inscrites à l'université a triplé et continuera d'augmenter par la suite (augmentation de 50% dans les 10 années suivantes).
- Entre 1966 et 1976, le budget par étudiant ou étudiante passe de 1007,72\$ à 4 002,07\$ dans les universités québécoises.
- En 1967-1968, les subventions du Ministère de l'Éducation comptaient pour 50,1% du budget total de 134,2 millions \$ des universités. En 1975-76 cette proportion augmente drastiquement pour atteindre 89,5% sur un budget total de 449,4 millions\$.

Au milieu des années 1970, le vent tourne. La Centrale de l'Enseignement du Québec (aujourd'hui la CSQ) affirme en 1986 « que les universités avaient dû assumer des compressions budgétaires de l'ordre de 277,8 millions \$ et une diminution de la subvention par étudiant de 34 % en seulement huit ans ». Cette tendance continue jusqu'à aujourd'hui. Au tournant des années 2000, le gouvernement introduit des contrats de performance auxquels seront liées certaines subventions. Ce désengagement de l'État a des impacts sur les conditions d'enseignement, notamment sur la taille des classes, le nombre de chargé.e.s de cours qui ne cesse d'augmenter et les ressources connexes à l'enseignement (les bibliothèques par exemple).

Dans les cégeps, la situation n'est pas plus reluisante. La CSQ estime, par exemple,

que pour seulement la période 2011-2013, les compressions budgétaires s'élevèrent à 110 millions de dollars, ce qui représentait 31 % des dépenses incompressibles. Le budget 2014-2015 prévoyait aussi des compressions récurrentes de 20M\$ que la Fédération des cégeps a dénoncé, avouant même que certains établissements « auront, dans certains cas, de la difficulté à maintenir l'intégralité des services ».

Le dégel brutal des frais de scolarité qui survient dans les années 1990 s'inscrit dans ce contexte : le financement privé de l'éducation doit palier au désengagement de l'État. Pour les étudiants internationaux et les étudiantes internationales, la situation est encore plus grave. Ils et elles paient environ six fois plus cher que les québécois et les québécoises. Non seulement cela met en péril le principe universel du droit à l'éducation, mais en plus, les universités s'entraînent mutuellement dans une course à l'effectif international. Il s'agit d'une nouvelle source de financement qui vient encore une fois pallier au désengagement de l'État. L'ASSÉ réclame la gratuité scolaire pour tous et toutes, de la maternelle à l'université peu importe leur pays d'origine.

## Santé

L'objectif du système de santé québécois est de garantir un accès universel à tous les citoyens et à toutes les citoyennes du Québec. Pour y arriver, le système de santé québécois comporte deux faces : 1) différentes assurances qui couvrent les dépenses en soins de santé et en médicaments des citoyens et des citoyennes (notamment l'assurance-maladie régie par la Régie de l'assurance-maladie du Québec [RAMQ]) et 2) un réseau d'institutions et d'établissements de soins de santé disséminés sur le territoire québécois, et administré par les 18 agences de soins et de services de santé (ASSS). À travers ces structures, l'État québécois détient un quasi-monopole sur les services de santé offerts à la population. De cette manière, il peut garantir l'accès pour toutes et tous à des soins et des services de santé de qualité, et ce, indépendamment du contexte socio-économique.

## Contexte actuel

Le discours sur la dette, les mutations du marché mondial, les coûts extrêmement élevés du système de santé et les problèmes internes du système de santé (par exemple, la longueur des files d'attente) ont amené des changements importants dans son administration et sa prestation de service. D'une part, on assiste à de nombreuses compressions budgétaires – une des plus récentes concerne la réduction du personnel administratif des ASSS, ainsi que des unités de recherche sur la prévention et la santé publique. D'autre part, afin de maintenir la qualité et l'accessibilité aux services de santé, on propose la privatisation des services de santé. Cette privatisation s'illustre notamment dans le financement des dépenses en santé. Durant les années 70, près de 80 % des dépenses en santé finançaient le secteur public ; cette proportion passe à 70 % aujourd'hui. Or, à mesure que l'État finance le secteur privé, on assiste à une augmentation des coûts pour administrer le système de santé. Ainsi, alors que l'intégration du secteur privé dans le système de santé est censée amener une réduction des dépenses, c'est au contraire l'inverse qui se produit, ce qui est proprement contre-productif. Un exemple de cela est l'affaire de la clinique privée Rockland : l'hôpital montréalais Sacré-Cœur louait les locaux de la clinique afin d'y effectuer des

chirurgies et désengorger les files d'attente. Or, après quelques années, la RAMQ a découvert que cette seule entente aurait coûté près de 26M\$, une somme qui aurait été bien plus basse si l'hôpital avait conduit avec ses propres moyens les opérations.

Un autre exemple de privatisation des services de santé est l'implantation de la formule partenariat public-privé (PPP) pour construire et entretenir des centres hospitaliers, comme le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) ou le Centre universitaire de santé McGill (CUSM). La formule du PPP propose que des entreprises privées assument la construction et l'entretien des infrastructures que l'État louera pendant trente ans avant d'en devenir l'unique propriétaire. Or, il est démontré que la formule du PPP entraîne des dépenses majeures. L'étude du chercheur Pierre Hamel montre en effet que le seul CHUM en coûtera au moins le double aux contribuables que si le CHUM avait été construit et entretenu par l'État. Si les défenseurs du privé vantent la formule du PPP puisque celle-ci permettrait d'économiser des dépenses tout en profitant de l'expertise du secteur privé, c'est bien l'inverse qui se produit : cette formule entraîne des dépenses supplémentaires tout en appauvrissant l'expertise publique à entreprendre elle-même ses projets.

## Culture

Depuis au moins la Révolution tranquille, l'État québécois assume un rôle de premier plan dans la stimulation de la création et le soutien à l'industrie culturelle, ainsi que dans la diffusion, la transmission et la protection du patrimoine culturel. Sous la vaste notion de « culture », on retrouve notamment les œuvres artistiques et intellectuelles produites au Québec, œuvres qui cristallisent la perception que la population québécoise a d'elle-même. C'est grâce à la culture que nous pouvons entreprendre une réflexion à la fois sur nous-mêmes et sur notre société. Ainsi, l'émancipation des gens ne peut pas se faire sans une culture créatrice, inspirante et transmise de génération en génération. En ce sens, la responsabilité de l'État vis-à-vis de la culture est primordiale. Le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) est le principal organe gouvernemental chargé du financement et du soutien aux différentes activités culturelles au Québec. De plus, le gouvernement participe à la protection et à la transmission du patrimoine culturel en contribuant au financement des musées, des conservatoires et des bibliothèques, pour ne nommer que ceux-là.

## Contexte actuel

Sous la pression des lobbys de l'industrie de la culture de masse, et déterminés à atteindre le déficit zéro, les gouvernements des dernières années ont imposé des compressions budgétaires énormes à la culture. Le réseau des musées est un exemple éloquent : augmentation des tarifs, réduction des collections, voire fermeture des petits musées en région. Différents organismes culturels comme le CALQ ou le programme Fonds Avenir Mécénat Placement Culturel (un programme encourageant la philanthropie privée pour financer la culture et où le gouvernement joue le rôle de médiateur entre les artistes et les donateurs et donatrices plutôt qu'il ne finance par lui-même les artistes) ont subi aussi des compressions drastiques. Finalement, la baisse récente de 20 % des crédits d'impôt appliqués unilatéralement aux entreprises privées menace la survie petites compagnies privées à vocation culturelle (exemples : une librairie de quartier, l'édition ou le doublage de films), alors que les gros joueurs pourront sans problème éponger la baisse des crédits

d'impôt et imposer plus facilement leurs produits culturels.

Afin de maintenir l'esprit de ses responsabilités vis-à-vis la culture, on assiste à l'introduction d'impératifs marchands au sein des politiques publiques culturelles. Ainsi, malgré ses compressions récentes, le programme Fonds Avenir Mécénat Placement Culturel est maintenu et même consolidé : il représente dorénavant une pierre de touche dans le financement de la culture. De plus, on assiste à une réorientation des mandats du CALQ pour se rapprocher davantage de ceux de la Société de développement des Entreprises Culturelles (SODEC). Or, la SODEC a expressément pour mandat de financer la production culturelle en fonction de la rentabilité des projets et de l'attrait que ces derniers peuvent avoir. Autrement dit, en contexte d'austérité budgétaire, le financement public de la culture est réorienté pour financer une production culturelle commerciale et rentable, et ce, au détriment de la production d'œuvres authentiques.

## Environnement

Dès le moment où nous reconnaissons que la préservation de notre planète est une condition de possibilité de la survie des êtres humains, il semble évident que la protection de l'environnement doit être assurée par les services publics. Au Québec, trois paliers se partagent officiellement cette tâche. Au fédéral, l'agence gouvernementale Environnement Canada veille à l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les espèces en péril. Au provincial, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) applique la Loi sur la protection de l'environnement et agit entre autre par l'entremise du Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement (BAPE). Adoptée en 1972, la Loi sur la protection de l'environnement reste l'outil légal le plus important dont s'est doté l'État québécois pour veiller à préserver l'environnement.

Il semble que le gouvernement québécois, en ce qui concerne ses politiques environnementales, soit partagé entre, d'une part, la volonté de protéger l'environnement, et d'autre part, le désir d'atteindre coûte que coûte l'équilibre budgétaire, de stimuler la croissance et d'offrir aux entreprises privées un environnement économique avantageux. L'intérêt que porte le gouvernement au projet d'inversion de la ligne d'oléoduc 9b d'Endbridge et à l'exploitation des hydrocarbures d'Anticosti illustre avec clarté que la volonté de celui-ci est de garantir le profit des entreprises concernées plutôt que de réellement protéger l'environnement. Tout en encourageant un discours extractiviste qui donne la part belle aux compagnies privées, le gouvernement continue pourtant de se dire champion du « développement durable », et ce, depuis les années 1990 et la commission Bruntland.

Une des illustrations les plus claires de la tension décrite plus haut est la Société du Plan Nord. Le Plan Nord est un important projet de développement économique des régions du Nord dans lequel le gouvernement s'engage à investir près de 80 milliards afin d'encourager l'extraction des ressources naturelles. Un constat troublant apparaît devant ce cas : avec ce projet, le ministère de l'environnement ne peut tout simplement pas remplir sa

mission de protection de nos ressources naturelles. Comment pouvons-nous encore parler d'un gouvernement qui veut authentiquement défendre l'environnement lorsque, d'une part, il affiche une image soucieuse de l'environnement dans l'espace public et que, de l'autre, il encourage massivement l'extraction minière et pétrolière? Ainsi, un projet comme celui de la mine Stornoway Diamond est un exemple patent de cette situation : le gouvernement a prolongé une route provinciale jusqu'au site de la mine dans le seul but de réduire les coûts de la compagnie. Le gouvernement Couillard ne semble pas hésiter à dépenser pour favoriser l'exploitation du Nord dans une période où des compressions budgétaires sont pourtant annoncées partout. Dans tous les cas, il nous semble impossible d'assurer un développement économique de l'État qui soit à la fois pensé dans le long terme et réellement respectueux de l'environnement tout en favorisant l'extraction de minerais ou le raffinement d'hydrocarbures, par définition non-renouvelables. Offrir des conditions favorables à certaines entreprises privées et, dans une moindre mesure, remplir les coffres de l'État semble visiblement plus urgent que de préserver nos écosystèmes.

Dans un contexte où les scientifiques à l'échelle mondiale s'entendent pour dire que notre planète est menacée, ce qui est urgent est plutôt de reconnaître qu'une économie productive ne vaut strictement rien si elle ne respecte pas les conditions minimum de survie des écosystèmes et du genre humain.

Conclusion : l'importance d'ouvrir des espaces pour permettre un véritable débat politique sur les politiques fiscales québécoises et l'administration des services publics

Le discours de la NGP et du néolibéralisme donne une légitimité aux politiques d'austérité budgétaire et de privatisation des services publics. Plus spécifiquement, ce discours défend une vision comptable, gestionnaire et bancaire du politique. Les services publics sont déconsidérés et réduits à un quelque chose de vendu à une clientèle qui demande à être satisfaite. De plus, étant réduits à une stricte relation d'affaires, les services publics doivent devenir économiques afin de limiter les pertes et de dégager des profits. Cette double exigence justifie la recherche à outrance de la rentabilité et de l'efficacité qui caractérisent les nombreuses réformes de l'administration publique. Cependant, en cherchant à optimiser et à rationaliser à l'extrême le fonctionnement de l'administration publique tout en lui imposant un régime de compressions budgétaires drastiques (et bientôt, permanentes), on évacue du même coup le discours sur les finalités éthiques, politiques, sociales et philosophiques des services publics. Les services publics ne sont plus nécessaires au fonctionnement de la société, ils ne seraient que des « cadeaux » qu'on se serait offerts il y a longtemps.

Dans un tel contexte, proposer une véritable réflexion sur les services publics et les responsabilités sociales de l'État devient presque impossible. En effet, les multiples discours qui défendent la privatisation des services publics et le redressement des finances publiques au moyen de politiques d'austérité forment une hégémonie difficile à rivaliser. Le discours ultra-technique des tenants de la NGP est foncièrement incompatible avec un discours politique axé sur des valeurs et des projets de société conséquents. D'où l'importance que l'ASSÉ travaille à ouvrir des espaces nouveaux où son discours défendant les services publics puisse se déployer.